

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 30 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 4 décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,  
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Sylvie DESBOURDELLE, Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Thomas ALESSI, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Aymeric GIRARDON)

Absent :

**2020-73/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE  
SERVITUDE AVEC ENEDIS AFIN DE PASSER DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

**Rapporteur : M.BATALLA**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, un transformateur a été implanté et des réseaux ENEDIS ont été passés sur les parcelles BD 181 et BD 182 sises Montée du Chêne.

Pour acter le passage des réseaux, il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de servitude de passage de câbles souterrains avec ENEDIS.

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ d'autoriser le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour les parcelles BD181 et BD 182.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Diogène BATALLA